Communication à la presse à l’occasion de la pose de la première pierre de l’immeuble destiné au Conseil (14 juin 1989)

Légende: La première pierre du nouvel immeuble destiné au Conseil des Communautés européennes est posée le 13 juin 1989 à Bruxelles. Ce bâtiment sera plus tard baptisé le «Justus Lipsius».

Source: Archives centrales du Conseil de l'Union européenne, B-1048 Bruxelles/Brussel, rue de la Loi/Wetstraat, 175. Communication à la presse sur la pose de la première pierre de l'immeuble destiné au Conseil des Communautés européennes, 7325/89 (Presse 113). Bruxelles: Conseil des Communautés européennes - Secrétariat général, 14.06.1989. 21 p.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:
http://www.cvce.eu/obj/communication_a_la_presse_a_l_occasion_de_la_pose_de_la_premiere_pierre_de_l_immeuble_destine_au_conseil_14_juin_1989-fr-3f491975-79eb-4e78-b7fd-aca8d6b6f6da.html

Date de dernière mise à jour: 07/09/2012

Communication à la presse à l'occasion de la pose de la première pierre de l'immeuble destiné au Conseil des Communautés européennes (Bruxelles, 14 juin 1989)

La pose de la première pierre du nouvel Immeuble du Conseil a eu lieu à Bruxelles le mardi 13 Juin 1989 sur le terrain se situant entre las rues de la Loi, Froissart, Belliard et la chaussée d'Etterbeek, par M. Francisco FERNANDEZ ORDONEZ, Ministre des Affaires étrangères du Royaume d'Espagne et Président en exercice du Conseil des Communautés européennes (voir annexes).

Etaient également présents :

M. Léo TINDEMANS, Ministre des Relations extérieures du Royaume de Belgique

M. Paul DE KEERSMAEKER, Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes du Royaume de Belgique

M. Jos DUPRE, Secrétaire d'Etat aux réformes institutionnelles, chargé de la restructuration du Ministère des Travaux publics du Royaume de Belgique

MM. H. CHRISTOPHERSEN et R. MacSHARRY, respectivement vice-Président et Membre de la Commission de Communautés européennes

les Représentants Permanents des Etats membres

le Secrétaire Général du Conseil des Communautés européennes

[…]

Annexe IV

Fiche de renseignement pour le nouveau bâtiment du Conseil

Le bâtiment est conçu pour recevoir environ 2.500 fonctionnaires (chiffre actuel, environ 2.100) du Secrétariat Général du Conseil ainsi que les délégués des Etats membres participant aux réunions. Il comportera 20 salles de réunion, un restaurant pouvant servir 2.000 repas par jour, un centre de presse offrant des possibilités de travail pour 500 journalistes, avec possibilité d'extension à plus de 1.000.

Le nouvel immeuble eu Conseil totalisera environ 215.000 m^2 bruts. D'un point de vue topographique, il comporte trois bâtiments distinctifs mais qui sont étroitement liés :

- Le bâtiment "Conférences" la plus haute partie de l'immeuble sera situé à front de la rue de la Loi. La façade à cet endroit ne dépassera pas la hauteur du Résidence Palace.

Cette partie de l'immeuble comprendra les salles de conférences et de réunions, les locaux de la présidence et ceux des délégations, les salons de réceptions et de cérémonies, les locaux de la presse, les restaurants ainsi que des locaux pour les services connexes.

- Le bâtiment "Secrétariat" se développera en gradins descendant autour de grands patios vers la partie la plus basse du site (chaussée d'Etterbeek). Dans cette partie, destinée aux services du Secrétariat général, seront situés des bureaux proprement dits ainsi que les ateliers d'imprimerie et de diffusion, les locaux sociaux-culturels et sportifs ainsi qu'une cafétéria.

- Sous les deux parties précitées se développera une infrastructure commune qui occupera la totalité des 4 ha du site. Dans cette partie seront abrités les parkings, les entrepôts et les locaux d'archivage.

Le nouvel immeuble apportera dans le quartier une note de verdure avec des patios et des zones vertes.

L'Immeuble comportera plusieurs accès pour piétons : à front de la rue de la Loi, dans une cour dite "d'honneur", l'entrée principale, ainsi que dans la rue Froissart et à proximité de la chaussée d'Etterbeek deux entrées secondaires.

Pour l'accès des véhicules le complexe comportera trois entrées/sorties de surface : rue de la Loi, rue Froissart et chaussée d'Etterbeek, et deux entrées/sorties via les tunnels routiers : "Cinquantenaire-Loi" et "Belliard-Schuman".

*

* *

- Plafond budgétaire pour la totalité des frais de construction : 10,6 milliards de FB (un effort d'investissement du même ordre de grandeur est fait par les autorités belges pour les infrastructures (voierie, mise à disposition et aménagement du terrain, etc..) échelonnés sur 5/6 ans :

crédits budget 89 : environ 650 millions de FB

crédits budget 90 : environ 1,8 milliards de FB

plus grands efforts budgétaires 1991/92.

(En comparaison les crédits budgétaires pour le loyer des 4 bâtiments du Conseil en 1989 : env. 480 millions de FB)